



## CTSD de la Haute Garonne du 19 novembre 2019

Mme l'IA Dasen,

**Plus forts ensemble !**

Cette instance doit étudier le bilan de la rentrée 2019, et nous vous remercions de tenir ce comité technique, puisque cela n'était pas évident il y a quelques semaines...

**Dans les collèges de notre département**, le seuil de 30 élèves est trop souvent atteint, même dépassé. Cette situation s'aggrave encore cette année, cela augmente les difficultés dans les classes et détériore un climat scolaire parfois fragile et même houleux sur certains établissements.

Au moins autant que les postes, ce sont les créations de divisions avec le nombre d'heures dues qui sont attendues par

ce que l'on appelle « la communauté éducative ».

Par le passé, nous aurions pu égrener la liste des établissements où les effectifs dépassent les 30 élèves par classe sur un niveau. D'ores et déjà, nous ne le pouvons plus : les cas sont malheureusement trop nombreux. Soyez certaine, Mme l'IA Dasen, que la surpopulation scolaire est un facteur de défiance face à notre administration. Si la priorité du MEN reste le 1<sup>er</sup> degré, les lycées professionnels sont la 2<sup>e</sup> priorité. M. le Recteur l'a encore rappelé lors du CTA de la semaine dernière. Le collège semble oublié, alors que tant de choses s'y jouent...

Nous comptons sur votre action pour rappeler à M. le Recteur, au moment de la négociation sur les moyens durant cet hiver, un vieil adage toujours d'actualité : « abondance de biens ne nuit pas »...

L'actualité départementale en lycée est étroitement liée à l'actualité nationale. L'organisation des épreuves communes de contrôle continu flote au gré des traditions des établissements. A St Sernin, les modalités d'examens seront différentes qu'à Villefranche de Lauragais. Au lycée Toulouse Lautrec, les corps d'inspections viennent expliquer que, même si 2 mois avant les épreuves personnes ne peut clairement dire aux élèves ou aux parents comment les choses vont se passer, tout sera prêt à temps !

Dans l'attente des outils nécessaires pour les enseignants, y compris pour la correction dématérialisée, l'UNSA Education demande :

- la mise à disposition de salles de travail équipées pour la correction dématérialisée, dans chaque lycée,
- la reconnaissance de la charge de travail supplémentaire induite par cette correction dématérialisée, par une indemnité qui serait fonction du nombre de sessions impliquant les différents enseignements.

Enfin, une harmonisation des pratiques devra être trouvée pour les prochaines sessions, dans le but de l'égalité de traitement des candidats. Pour cela, Mme l'IA Dasen, vous avez un rôle important à jouer, et nous avons des idées. Nous vous les soumettrons au printemps prochain.

Même si nous avons un document conséquent, nous aurions souhaité des informations supplémentaires :

- Sur les effectifs ULIS : ils devront (enfin !) être comptabilisés dans les écoles, collèges et LP dès la rentrée 2020. Quels moyens seront nécessaires ?
- Sur le déploiement des PIAL : Quels moyens seront nécessaires au département ?
- Sur les écoles « ordinaires », nous avons un E/C quasiment à 25, bien supérieur au national. Combien de postes sont nécessaires pour qu'aucune école ne dépasse 30 de moyenne ? Combien de postes pour atteindre l'objectif de GS, CP et CE1 à moins de 24 ?

Enfin, pourriez-vous nous apporter des précisions sur les dernières annonces ministérielles. Nous réitérons notre position pour les réunions de directeurs d'écoles : elles doivent être incluses dans leurs obligations de service.

Quelle mise en œuvre prévue pour le jour de décharge supplémentaire ?

Pour finir, quelle traduction faites-vous sur l'allègement (ou le report) des tâches de direction ?